C.A.R - Bât.B - Avenue d'Italie - BP 82 73 303 SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE CEDEX



Tél. (0)4 79 64 12 48 Fax. (0)4 79 64 46 66 spm@maurienne.fr

# COMITE DE PILOTAGE N°2 - OCM MAURIENNE T2 Lundi 6 octobre 2014

# **COMPTE-RENDU**

Le six octobre deux mille quatorze à 14h30, le Comité de Pilotage de l'Opération Collective de Modernisation de l'Artisanat, du Commerce et des Services (OCM) s'est réuni sous la présidence de Monsieur Yves DURBET, Président du Syndicat du Pays de Maurienne.

# Participants:

Membres votants:

	DIRRECTE	Excusé
DURBET Yves	Syndicat Pays de Maurienne	Présent
GALLIOZ Jean-Michel	Conseil Général 73	Excusé
BONARD Michel	CCI 73	Présent
BERRUET Jacques	CMA 73	Représenté par Henri PERSONNAZ
HUART Pierre	CCHMV	Excusé
CHEMIN François	CC Terra Modana	Présent
BERNARD Jean-Marc	CCMG	Présent
ROSSI Philippe	CCCM	Présent
PICTON Marc	CC de l'Arvan	Excusé
ROCHETTE Christian	CCC La Chambre	Excusé
GENON Hervé	ССРМ	Présent
PIRON Albert	UCA Lanslevillard	Présent
GARNIER Eric	UCA Lanslebourg	Présent
VIART Jean-Luc	GPCM	Présent
RICHARD Jean-François	GEPRO	Présent
MULET Eric	GAEM	Présent
AVALLONE Erick	UCA La Chambre	Présent
PERNET Denise	UCA Porte de Maurienne	Excusée

### Assistaient également :

CODA-ZABETTA Audrey (SPM); NONY Michèle (CCC La Chambre); PLAISANCE Isabelle (CCI); RITTAUD Mathilde (GPCM); ROMERO AVILA Christel (SPM); SCARFOGLIERO Didier (CMA) & la presse locale (Dauphiné Libéré et La Maurienne).

# Date de l'invitation :

17 septembre 2014

Monsieur Yves DURBET, Président du Syndicat du Pays de Maurienne, ouvre la séance et rappelle l'ordre du jour :

- Signature de la Convention encadrant la mise en œuvre de la seconde tranche de l'OCM
- Validation des règlements d'attribution des aides (fonctionnement et investissement)
- Lancement des premières actions de fonctionnement de la tranche 2
- Questions diverses et choix de la date du prochain Comité de Pilotage

# 1. Signature de la Convention

Après un rappel des actions et des financements alloués par l'Etat au titre du FISAC pour la seconde tranche de l'OCM-Maurienne, il est procédé à la signature de la Convention encadrant sa mise en œuvre par les différents partenaires de l'opération.

#### 2. Actualité

La démarche initiée par la Région Rhône-Alpes dans laquelle s'est engagé le Syndicat du Pays de Maurienne pour « **Agir en faveur de son économie de proximité** » touche à sa fin.

Guidé par les résultats du diagnostic territorial sur les moteurs du développement du Pays de Maurienne, les pistes de travail suivantes ont été développées par les acteurs économiques, élus et techniciens participants :

- Fab Lab Maurienne / Unité de modélisation numérique
- Plateforme territoriale permettant aux entreprises de mutualiser biens et services
- Service de découpe pour les éleveurs en lien avec l'abattoir de Cuines
- Filière aménagement de la montagne et outdoor
- Organisation de l'itinérance pédestre en Maurienne
- Filière cyclo dont ensemble des services et activités connexes

### 3. Règlement d'attribution pour les aides directes aux entreprises (investissement)

Les dernières modifications proposées par la DIRECCTE sont présentées et entérinées par les membres du Comité de Pilotage.

Après discussions, le délai de réalisation de l'investissement est ramené à 18 mois.

Il est rappelé à chacun les procédures à suivre pour tout dossier de demande de subvention ainsi que les éléments qui seront demandés pour obtenir le versement de la subvention allouée.

Il est ensuite procédé à la signature du règlement par le Président du SPM.

▶ Prochaine étape : communiquer !

Organisation de réunions publiques ciblées, communiqués de presse, relais partenaires...

#### 4. Règlement d'attribution pour les actions de fonctionnement

Le contenu du règlement d'attribution pour les actions de fonctionnement est présenté :

- ▶ Bénéficiaires: SPM, UCA & EPCI partenaires
- ▶ Seront subventionnables les projets nouveaux visant à : Valoriser l'offre commerciale et artisanale locale, fidéliser la clientèle et limiter l'évasion commerciale, soutenir et développer la dynamique des UCA, favoriser la concertation et la mutualisation entre les UCA, accroitre la notoriété de la vallée et promouvoir l'image commerciale et artisanale de la vallée
- ▶ Ne seront pas subventionnables : Les dépenses de restauration et d'hébergement, les lots, cadeaux, dotation de concours, les frais de sécurité, gardiennage, assurance, huissier et de SACEM, la valorisation du temps de travail des bénévoles ou des salariés de l'association

- ▶ Intervention de l'Etat via le FISAC : 39 934 € / 25% des dépenses subventionnables HT
- ▶ Modalités : Montage du dossier par le porteur de projet et dépôt du dossier au minimum 2 semaines avant le Copil ; Présentation par le porteur de projet et validation du dossier en Copil ; 6 mois pour réaliser le projet et 1 mois pour remettre la fiche bilan.

Il est ensuite procédé à la signature du règlement par les représentants des Unions Commerciales partenaires de l'opération.

# 5. Engagement des premières actions de fonctionnement de la Tranche 2

### Accompagnement de l'UCA de La Chambre (Action 2.1) :

La Communauté de Communes du Canton de La Chambre a accepté la demande de l'UCA cantonale quant à la prolongation du poste de Laurence BRAUN de 1<sup>er</sup> mai au 30 novembre 2014.

Maître d'ouvrage	Salaire chargé	Subvention sollicitée		Décision	
CCCC	5 226 €	FISAC	1 306 €	25%	ACCORDÉE

# Professionnalisation des TPEs du commerce (Action 3.1) :

20 entreprises participant à hauteur de 684€ chacune pourront bénéficier de cette action.

Pour mémoire, en 1ère tranche, 14 points de vente avaient bénéficié de la démarche pour 450€.

Le recrutement des entreprises ciblées est incertain et le Comité de Pilotage propose de se donner six mois, soit jusqu'à avril 2015, pour atteindre le seuil minimal fixé à 12 entreprises.

Un clip vidéo de témoignages d'entreprises ayant participé à la démarche sera diffusé.

Maître d'ouvrage	Coût total HT	Subvention sollicitée			Décision
CCI de la Savoie	20 850 € HT	FISAC	4 170 €	20%	ACCORDÉE

#### CAPEA (Action 3.2):

40 diagnostics fonctionnels d'entreprises artisanales et 20 entreprises accompagnées dans une démarche de progrès afin de maintenir la compétitivité des entreprises artisanales et de dynamiser l'offre du territoire et l'exporter.

Maître d'ouvrage	Coût total net de taxe	Subvention sollicitée		Décision	
CMA de la Savoie	65 500 € net	FISAC	13 099 €	20%	ACCORDÉE

#### Dynamisation des pôles commerciaux (Action 6) :

Une enquête sur la consommation des ménages permettant une analyse de l'offre commerciale, des flux commerciaux, des besoins locaux et de l'évasion commerciale sera réalisée en partenariat avec la CCI de la Savoie

Maître d'ouvrage	Coût total		Subvention sollicitée			Décision
SPM	25 150 € HT	30 180 € TTC	FISAC	5 000 €	20% / HT	ACCORDÉE

### Amélioration de l'accessibilité des ERP aux PMR (Action 7) :

Des réunions de sensibilisation des établissements recevant du public (ERP) à l'échéance règlementaire de 2015 ainsi que 40 pré-diagnostic accessibilité seront réalisés par les consulaires.

Maître d'ouvrage	Coût total		Subventions sollicitées			Décision
CCI & CMA	21 150 € HT	22 950 € TTC	FISAC	5 076 €	24% / HT	ACCORDÉE

La réunion de termine à 16h30.

# Prochain comité de pilotage fixé au lundi 24 novembre 2014 à 16h Salle Pré Copet à St Jean de Maurienne

Hervé GENON

Vice-Président du Syndicat du Pays de Maurienne